

ARRETE N° 2021-03

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE D'URBANISME DE PARIS (EUP),
MONSIEUR MARCUS ZEPF**

**POUR LES OPERATIONS DE CERTIFICATION DU « SERVICE FAIT VALORISE » DANS L'APPLICATION
SIFAC**

Le Directeur de l'EUP, Monsieur Marcus Zepf

- Vu les articles L.713-9 et R.719-80 du Code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 Novembre 2012 à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil ;
- Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil.

ARRETE

Article 1 :

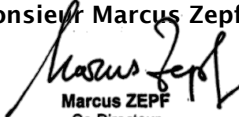
Délégation de signature est donnée pour effectuer la certification dans l'application SIFAC du « Service Fait Valorisé » aux personnes désignées dans le tableau ci-dessous :

Délégués		Fonctions occupées	Composante
FERREIRA	CHANTAL	Responsable financière	EUP
PERRUCHOT	BEATRICE	Responsable administrative	EUP

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 08 janvier 2021

**Le Directeur de l'EUP
Monsieur Marcus Zepf**

Marcus ZEPF
 Co-Directeur
 Ecole d'Urbanisme de Paris